

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marie-Josée Lanteigne		Date d'inspection Le 17 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Ours		Numéro de permis 2019696
Adresse 42 Watling Crescent Oromocto NB E2V 4M8		Numéro de téléphone (780) 257-8461
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

La mentore est arrivée sur place à 8 h 45. En arrivant, l'exploitante et les enfants participaient à des activités de jeux libres à l'intérieure. L'exploitante a disposé divers matériels de jeu à la disposition des enfants, afin qu'ils puissent jouer s'ils le souhaitent. On a également pu observer l'exploitante accueillir les enfants à leur arrivée et ranger leurs effets personnels à leur place. Tous les effets personnels étaient correctement rangés et étiquetés.

Plus tard, les enfants ont été vus en train de faire la file pour aller se laver les mains. La salle d'eau était propre et bien rangée. L'exploitante a été vu en train de préparer leur collation et de les surveiller pendant qu'ils mangeaient. Un minuteur visuel a été réglé pour cinq minutes afin de signaler une transition à venir. L'exploitante s'est assurée que tous les enfants savaient qu'une fois le minuteur déclenché, il était temps de ranger et de se préparer à aller jouer dehors. Une crème solaire et des chapeaux ont été mis aux enfants avant qu'ils ne sortent jouer dans la cour. L'exploitant a apporté les gourdes et la trousse de premiers secours des enfants dans la cour.

Une fois dehors, les enfants ont été vus en train de jouer avec des voitures et sur la structure d'escalade, tandis que l'exploitante poussait les plus jeunes sur la balançoire. L'exploitante était attentive aux enfants et à leurs besoins : elle leur proposait de l'eau et leur essuyait le nez. Plus tard, on l'a vue faire des bulles tandis que les enfants essayaient de les faire éclater. On l'a également vue laisser les enfants jouer à tour de rôle et les féliciter. L'aire de jeux était bien aménagée, avec divers équipements de jeu placés à une hauteur accessible aux enfants. Aucun risque pour la sécurité n'a été constaté. Un signal verbal était donné aux enfants pour leur indiquer qu'il était temps de passer à une autre activité. On a pu observer l'exploitante demander aux enfants de ranger avant de rentrer à l'intérieur. On l'a entendue féliciter les enfants pour avoir rangé. Une fois à l'intérieur, l'exploitante a demandé aux enfants de changer de chaussures avant de regagner l'aire de jeux. Une activité prévue leur a été présentée avant le dîner.

La liste de présence quotidienne a été établie et les informations nécessaires ont été affichées sur le tableau d'affichage situé à l'entrée et à l'intérieur de la garderie.

original signé par
Mélina Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 septembre 2026

Date

original signé par
Marie-Josée Lantagne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"